Ventes des médicaments en ligne : les pharmaciens allemands rassurés

Abderrahim DERRAJI - 2018-02-09 00:32:09 - Vu sur pharmacie.ma

Depuis que le compromis entre la CDU/CSU d'Angela Merkel et le SPD de Martin Schulz de former un gouvernement de coalition a été scellé, la vente par correspondance des médicaments à prescription a du plomb dans l'aile. Jens Spahn, de la CDU, a toutes les chances d'occuper le poste de ministre de la santé. Or, cet expert s'est toujours opposé à la vente par correspondance des médicaments à prescription. La vente par correspondance des ces spécialités pharmaceutiques, depuis l'étranger, avec des remises conséquentes, avaient été autorisées par l'Allemagne à la suite d'un arrêt de la Cour de Justice européenne, du 19 octobre 2016, les déclarant licites, si elles sont effectuées sans remises comme c'est le cas en Allemagne. Dans le but de protéger les pharmacies allemandes, Hermann Gröhe, ministre sortant de la Santé, s'apprêtait à interdire la vente par correspondance des médicaments à prescription avec ou sans remises. C'est la seule parade qu'il a trouvée pour éviter ces ventes tout en se conformant au droit européen. Mais ce texte n'a pas pu voir le jour en raison de l'hostilité du SPD. Cet accord est un revers pour les pharmacies virtuelles qui, après s'être emparé de plus de 11 % du marché des OTC ces dernières années, commençaient à prendre des parts sur le marché des médicaments à prescription.